

/BA.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 97 - 022 du 20 Juin 1997

Portant autorisation de ratification du Traité portant création d'un Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) signé le 21 Septembre 1993 à ABIDJAN.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté.
Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er - Est autorisée, la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, du Traité portant création d'un Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) signé le 21 Septembre 1993 à ABIDJAN.

Article 2 : La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 20 Juin 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



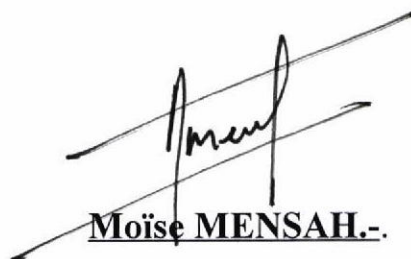
Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi,



Albert TEVOEDDJRE.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC PM 2 MTPT 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEB3 JO 1.